

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRE****Séance du 27 avril 2026****Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

DATE DE
CONVOCATION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 27

**Objet : Budget
communal –
Approbation du Compte
Administratif 2025**

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

Procurations :

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

Absents : Monsieur Michaël PARENT

N'a pas pris part au vote et a quitté la salle au moment du vote, Madame Dorothee BERTRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BELLENGIER

Délibération n°07/37– 04/2026

Objet : Budget communal – Approbation du Compte Administratif 2025

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit un président de séance. Le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit impérativement se retirer au moment du vote.

Sur proposition, à l'unanimité, Monsieur Yves COLPAERT est élu Président de la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2025 dressé par Madame Dorothee BERTRAND, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'unanimité :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026
Objet de la délibération : Budget communal – Approbation du
Compte Administratif 2025

- **de délibérer** sur le compte administratif 2025 dressé par Madame Dorothee BERTRAND, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- **de donner** acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	Investissement		Fonctionnement		Cumuls	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'année 2025	6 121 768,52 €	2 986 690,89 €	5 903 299,79 €	7 070 026,83 €	12 025 068,31 €	10 056 717,72 €
Résultat de l'exercice 2025	3 135 077,63 €			1 166 727,04 €		1 166 727,04 €
Résultat clôture 2024 reporté	488 035,41 €			5 961 058,08 €		5 473 022,67 €
Part affectée à l'investissement			401 560,97 €		401 560,97 €	
Résultat de clôture 2025	3 623 113,04 €			6 726 224,15 €		3 103 111,11 €

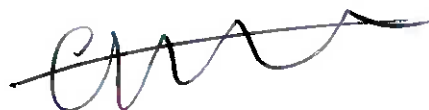
- **de constater** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le 1^{er} adjoint,
Yves COLPAERT



Le Secrétaire de séance
Gérard BELLENGIER



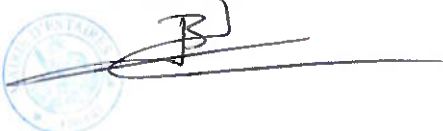
Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026
publié ou notifié le - 6 MAI 2026

Le Maire,
Dorothee BERTRAND



DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 27 avril 2026****Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

Procurations :

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

Absents : Monsieur Michaël PARENT

N'a pas pris part au vote et a quitté la salle au moment du vote, Madame Dorothee BERTRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BELLENGIER

Délibération n°07/37- 04/2026

Objet : Budget communal – Approbation du Compte Administratif 2025

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit un président de séance. Le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit impérativement se retirer au moment du vote.

Sur proposition, à l'unanimité, Monsieur Yves COLPAERT est élu Président de la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2025 dressé par Madame Dorothee BERTRAND, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'unanimité :

DATE DE
CONVOCATION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 27

**Objet : Budget
communal –
Approbation du Compte
Administratif 2025**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026
Objet de la délibération : Budget communal – Approbation du
Compte Administratif 2025

- **de délibérer** sur le compte administratif 2025 dressé par Madame Dorothee BERTRAND, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- **de donner** acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL	Investissement		Fonctionnement		Cumuls	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'année 2025	6 121 768,52 €	2 986 690,89 €	5 903 299,79 €	7 070 026,83 €	12 025 068,31 €	10 056 717,72 €
Résultat de l'exercice 2025	3 135 077,63 €			1 166 727,04 €		1 166 727,04 €
Résultat clôture 2024 reporté	488 035,41 €			5 961 058,08 €		5 473 022,67 €
Part affectée à l'investissement			401 560,97 €		401 560,97 €	
Résultat de clôture 2025	3 623 113,04 €			6 726 224,15 €		3 103 111,11 €

- **de constater** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser ;
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le 1^{er} adjoint,
Yves COLPAERT

Le Secrétaire de séance
Gérard BELLENGIER




Le Maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la sous-Préfecture le - 6 MAI 2026
publié ou notifié le - 6 MAI 2026
Le Maire,
Dorothee BERTRAND

